



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

exportations

Question écrite n° 44791

Texte de la question

M. Jean-Paul Garraud appelle l'attention de M. le ministre délégué au commerce extérieur sur les difficultés que connaissent les vins français non seulement sur le marché national mais aussi sur les marchés extérieurs. Confrontées à la concurrence des vins du Nouveau Monde, nos ventes de vins ont diminué en volume de 3,4 % avec une forte dégrue de mars à septembre dernier. Les vins d'appellation ont connu une année 2003 très difficile, avec une perte de plus de 8,6 % par rapport aux volumes réalisés en 2002, tandis que les vins de pays ont progressé de 7 %. La conjoncture économique mondiale a accéléré la baisse des exportations et la perte de compétitivité des vins d'appellation, aggravant ainsi leurs difficultés structurelles. Dans ces conditions, le ministre délégué au commerce extérieur a pris la mesure des difficultés que connaissent actuellement les vins français, notamment aux Etats-Unis. Il souhaiterait donc être informé des décisions prises et des actions qu'il entend mener, en concertation avec la profession, afin de soutenir les actions de promotion et de commercialisation des vins français à l'étranger.

Texte de la réponse

Le ministre délégué au commerce extérieur est conscient des difficultés que connaissent les vins français non seulement sur le marché national où l'on observe une baisse tendancielle de la consommation qu'à l'international où, dans un contexte de surproduction mondiale, les vins français sont fortement concurrencés par les vins de l'hémisphère Sud. Les résultats du commerce extérieur ont été préoccupants en 2003 pour les vins, et plus particulièrement les vins tranquilles d'appellation qui ont subi une perte de plus de 8,6 % par rapport aux volumes réalisés en 2002. Aux États-Unis, notre deuxième client pour les vins, la situation aura été très difficile en 2003. La conjoncture économique mondiale, la crise irakienne et une parité euro-dollar défavorable à nos exportations ont brutalement accéléré la perte de compétitivité de la plupart des vins tranquilles, aggravant leurs difficultés structurelles. Mis part les vins de Bordeaux (grands crus 2000) et le champagne, toutes les autres catégories de produits ont enregistré des pertes comprises entre 15 et 30 %. Les résultats pour les quatre premiers mois 2004 ne montrent aucun signe de reprise. La valeur des exportations de vins est en recul de 9 % par rapport aux quatre premiers mois de 2003. Quant aux volumes, ils diminuent de 5,6 %. Le ministre a pris la mesure des difficultés que connaissent actuellement les vins français et a décidé, en parfaite concertation avec le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales, la mise en oeuvre de plusieurs actions d'information et de promotion. Ces mesures se sont adressées prioritairement aux États-Unis, où il a lancé un plan d'action dès la fin 2003 et concernent, bien entendu, également le secteur viticole. Mais la plupart de ces mesures ont vocation à être étendues à l'ensemble des pays qui sont les partenaires commerciaux de la France dans le monde. Il en rappelle les principaux éléments - la labellisation des salons professionnels si des opérateurs publics ou privés souhaitent organiser des participations françaises à des salons professionnels dans le domaine des vins et spiritueux, ils sont bien évidemment éligibles au programme de labellisation des salons et donc de subventions gérées par Ubifrance ; notre réseau de missions économiques aux États-Unis secteur des vins et des spiritueux aux États-Unis. Ceux-ci sont à la disposition des entreprises ; un dispositif public a été mis en place pour aider les exportateurs vers les États-Unis à être en règle avec la nouvelle loi américaine sur le

bioterrorisme ; à Washington, l'équipe agricole de la mission économique a été renforcée par l'affectation d'un jeune volontaire international pour, notamment, aider nos entreprises viticoles confrontées au durcissement de la législation américaine sur le bioterrorisme et, plus généralement, du suivi du marché américain dans le secteur viticole ; la France a également participé de façon très active à deux salons considérés comme incontournables dans le secteur des vins et spiritueux : la convention des grossistes fin avril 2004 à Las Vegas (Wine & Spirits Wholosalers Association) et Vinexpo à Chicago, en juin 2004 ; un « rendez-vous vins et spiritueux » (séminaires-expositions), organisé par Ubifrance est également prévu dans cinq villes américaines (New York, Atlanta, Miami, Chicago et Los Angeles) en janvier 2005 ; le Gouvernement a fait du développement du volontariat en entreprises à l'étranger une priorité. Le ministre délégué au commerce extérieur a souhaité que cette formule trouve une application particulière aux États-Unis, plus particulièrement dans le secteur des vins et spiritueux. Le dispositif a été assoupli récemment. Il permet à des petites et moyennes entreprises de partager un jeune commercial aux États-Unis où il peut assurer le suivi des ventes et assurer la prospection. Dix volontaires internationaux ont été proposés par Ubifrance aux PME, dans des formules de portage par des grands groupes ou des fédérations professionnelles et à un coût réduit. Par ailleurs, le ministre délégué au commerce extérieur soutient la mesure qu'a proposée, le 21 juillet 2004, le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales dans le cadre de son plan de soutien à la viticulture concernant l'augmentation de 50 % des moyens publics destinés à soutenir les actions de promotion et de communication à l'export. Il s'agit en effet de soutenir prioritairement les campagnes collectives qui contribuent à améliorer l'image des vins français. Mais, plus généralement, au-delà des opérations collectives que le ministre soutient, il lui apparaît que la seule réponse pour lutter contre la diminution de nos parts de marché reste la clarification de l'offre française afin de répondre à l'attente des nouveaux consommateurs, anglo-saxons en particulier. Il suit donc avec intérêt les suites qui vont être données au plan de soutien à la viticulture que vient de lancer le ministre de l'agriculture concernant la création de zones mixtes permettant aux viticulteurs de couvrir tous les segments du marché, ainsi qu'aux propositions de réforme des appellations d'origine contrôlées du président du Comité national des vins de l'Institut national des appellations d'origine.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Garraud](#)

Circonscription : Gironde (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44791

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : commerce extérieur

Ministère attributaire : commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juillet 2004, page 5624

Réponse publiée le : 12 octobre 2004, page 7924